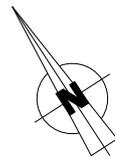
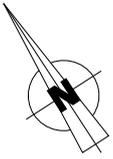




# m é d i a t h è q u e de Rouen



Éléments d'appréciation  
complémentaires



## Analyse synthétique

Dans le cadre d'une médiation organisée par le Préfet sous l'égide de la DRAC, il a été proposé par nos partenaires institutionnels de comparer l'implantation de la médiathèque à Grammont avec une hypothèse d'implantation à l'angle de la rue des Murs Saint Yon et du Boulevard de l'Europe, sur le site de l'ancienne École Normale d'instituteurs.

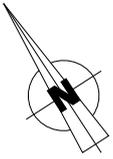
Cette analyse comparative a été réalisée avec les services des Conseils Régionaux et Généraux, de la CAR et de la Préfecture. Ceux-ci ont désiré que ne soient énoncées dans les tableaux que des données objectives, validées collectivement par le groupe de travail.

L'analyse de ces tableaux conduit à l'appréciation suivante :

- **une relative équivalence** des deux sites sur plusieurs données de base (surface, constructibilité, extension possible, connexion-réseau)
- **une meilleure desserte** actuelle en transports collectifs pour l'École Normale d'instituteurs
- **une évaluation délicate** de certains risques aujourd'hui (découvertes archéologiques, avis de l'ABF)

### SYNTHÈSE

Critères	École Normale d'instituteurs	Grammont
constructibilité (surface, visibilité...)	=	=
capacité d'extension de l'équipement	=	=
<b>desserte actuelle :</b> - transports collectifs - vélos, piétons - automobiles	<b>+</b> = =	 = =
<b>environnement :</b> - urbain - paysager	<b>+</b>	<b>+</b>

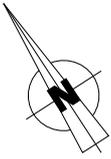


Chacun des deux sites comporte donc des avantages et des inconvénients, qui s'inscrivent dans **deux logiques distinctes**.

Trois données sont, en revanche, nettement discriminantes :

- **l'aménagement du territoire** et **la valorisation du quartier**
- **le coût supplémentaire** d'une implantation par rapport à l'autre
- **le délai de réalisation** de la médiathèque.

Ces trois données sont en faveur du site de Grammont.



## L'aménagement du territoire

Il convient ici de rappeler les éléments qui concourent au choix de l'implantation d'un grand équipement.

### UN PROJET GLOBAL ET INTERGÉNÉRATIONNEL

La réalisation d'un équipement majeur comme une médiathèque d'agglomération ne peut être le fruit d'une démarche urbaine isolée : pour lui assurer le rayonnement qu'il mérite sur le territoire et dans les mentalités, cet équipement doit nécessairement relever d'un projet global, pour qu'ils s'enrichissent mutuellement.

Ainsi, l'implantation d'une médiathèque à Grammont sera assurément un facteur de revalorisation sans précédent pour ce quartier : elle lui permettra pour la première fois de rayonner au-delà de ses limites territoriales et sociales.

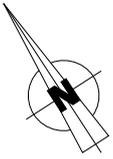
Mais la médiathèque prendra également à Grammont, et plus qu'ailleurs, une tout autre dimension grâce à la démarche globale de revalorisation dont bénéficie actuellement ce quartier.

Comme l'écrin qui met en valeur le diamant, la création d'un parc formant un parvis majestueux, la rénovation des espaces publics et de l'habitat environnant amélioreront radicalement l'image du quartier et offriront un environnement de qualité à la médiathèque, celle-ci devenant alors le point d'orgue d'une opération ambitieuse de rénovation urbaine.

Le total des investissements en rénovation d'espaces publics dépassera le coût de travaux du projet Médiathèque.

Au-delà de son impact territorial et environnemental, la médiathèque de Grammont sera également facteur de pérennisation sociale pour le quartier.

Les multiples facteurs participant à la résorption des violences urbaines que connaissent de manière récurrente les « banlieues » françaises ont été identifiés : développement économique et création d'emplois, éducation, prévention, police, mixité sociale... pour ce dernier facteur, la médiathèque sera à n'en pas douter un vecteur intergénérationnel de mixité sociale et urbaine à Rouen, grâce aux mixités d'usages que cet équipement offrira.



## L'ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE

L'implantation d'un grand équipement doit être vecteur d'équilibre du territoire. En effet, un quartier se désolidarise du reste de la ville dès lors qu'il ne lui est pas attribué une « valeur » (patrimoniale, historique, économique ou affective...), souvent donnée par une « image » caractéristique, ou un rôle particulier justifiant son intégration au reste du système urbain.

Aussi, le meilleur moyen de pérenniser la situation d'isolement dans laquelle se trouve Grammont consiste précisément à ne rien y entreprendre, à ne pas y implanter d'équipements exceptionnels.

L'implantation de la médiathèque permettra de rééquilibrer le territoire en faveur de Grammont et de toute la rive gauche, « vide » d'équipement de cette dimension.

## L'AMORCE D'UNE SYNERGIE

L'implantation d'un grand équipement ne peut dépendre du seul dispositif de transport en commun existant. Car s'il convient de justifier le renforcement des transports collectifs vers Grammont par un générateur de flux, le désenclavement de Grammont en l'absence de médiathèque restera donc encore plus hypothétique...

Le choix de l'implantation de la médiathèque à Grammont n'est pas un choix par défaut : il est au contraire un choix qui prend conscience des promesses de développement que porte ce secteur.

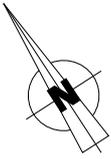
Ce choix s'inscrit dans la conviction que l'avenir de Rouen passe notamment par le développement de ses quartiers Est, à travers plusieurs projets majeurs pour toute l'agglomération : le déploiement d'une structure Tram-Train ou encore la création d'une nouvelle gare d'agglomération à Saint-Sever sont des atouts majeurs qui bouleverseront radicalement la physionomie et les forces d'attractivité dans cette partie de la ville.

Dès lors, on peine encore à croire que le réseau de transport collectif n'accompagnera pas le développement de cette partie de la rive gauche et que ce réseau ne se réorganiserait pas à court ou moyen terme en faveur de Grammont : cette pensée, qui est celle de l'inertie, contredit un processus en cours qui est celui de la dynamique urbaine, constamment en mouvement.

## LA DEMANDE EN FAVEUR DE L'IMPLANTATION À GRAMMONT

L'implantation d'un grand équipement vecteur de culture et de savoir doit se faire à moindre coût et dans le temps le plus rapide ; les événements récents montrent qu'il y a urgence à donner la possibilité d'accéder à la lecture publique à ceux qui en ont aujourd'hui le plus besoin.

La médiathèque est, par essence, un équipement relevant du développement durable dans la mesure où la valeur ajoutée produite par un tel équipement – l'intelligence et le savoir – est inépuisable. En outre, un tel équipement implanté dans un quartier socialement en difficulté amorce les caractéristiques du frottement social, lui-même vecteur de lutte contre le racisme, et aide à la fabrication d'un consensus interculturel. Cette implantation crée en quelque sorte une « micro-arène » participant à l'appropriation des cultures des autres.



## L'ENGAGEMENT VERS UN URBANISME À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

L'implantation d'un grand équipement se fait en synergie avec les espaces de loisirs et le potentiel à long terme...

Au **Havre**, les friches portuaires du quartier de l'Eure, relativement isolé de l'autre côté des anciens bassins portuaires et d'une importante entrée de ville, ont déjà cédé la place à une clinique et à une salle de spectacle. Bientôt y prendront également place un centre commercial et d'autres équipements ludiques.

On peine à imaginer que ces équipements seront ignorés des Havrais parce qu'ils n'ont pas été développés, de manière convenue, au sein du centre urbain, aujourd'hui limité dans ses évolutions depuis l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco.

A **Montpellier**, l'implantation d'une piscine olympique et d'une médiathèque furent les vecteurs de dynamisation du quartier d'Antigone, quartier de composition si particulière que la population semblait avoir du mal à s'approprier car isolé du centre ancien par l'imposant et hermétique centre commercial « Polygone ».

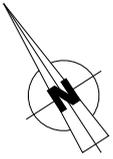
A **Munich**, la stratégie territoriale de développement du territoire a été de l'appuyer par de grands équipements sportifs, ludiques et culturels. Quatre événements ont contribué à cela : le parc des jeux Olympiques de 1972 a été implanté au nord ; l'exposition internationale des jardins, l'IGA de 1983, a été implanté en périphérie sud-ouest, l'exposition fédérale des jardins, le BUGA, a été implanté en 2005 en périphérie de la ville ; le stade de la Coupe du Monde de football de 2006 sera implanté en périphérie nord-est de la ville.

A Munich cette stratégie a non seulement précipité le développement urbain et la polarisation de celui-ci, mais elle a aussi contribué à rassembler les partis politiques tout en faisant mieux vivre les quartiers périphériques.

Concernant **Bilbao**, il convient de citer Gilles Bouvelot, directeur général de Nexity Apollonia : « un grand musée a certes débloqué Bilbao, un grand stade débloque une métropole, mais un simple équipement de quartier (type maison de la famille) ne débloque pas ce quartier dans sa perception par l'opinion ».

C'est donc bien un équipement d'envergure régionale qui, seul, peut débloquer un quartier comme celui de Grammont.

**La Bibliothèque François Mitterrand** est l'exemple le plus caractéristique, et probant, de la synergie entre un équipement et une zone à réurbaniser, qui menaçait de devenir une friche. Bien que sa conception, dans ses rapports avec le quartier, puisse être sujette à critiques, il ressort plusieurs années après son inauguration que le processus qui consiste à donner un sens à un quartier par un équipement de grande envergure s'avère efficace. L'enjeu du quartier Grammont ainsi que de son extension future vers le boulevard Clemenceau est aussi d'engendrer de l'emploi. La clinique Mathilde et la médiathèque en sont les premiers leviers.



## UN ÉQUIPEMENT STRUCTURE LA VILLE

Un équipement, lorsqu'il est important, participe positivement à la structuration et à l'ordonnement de la ville. Les gares et les parcs des villes européennes en sont l'exemple caractéristique. Les gares, implantées hors du centre-ville, ont toujours été rejointe par la ville : à Grenoble, Nice et Strasbourg, elles se trouvaient à l'origine à la campagne.

Les jardins, parcs et squares sont également des équipements structurants : leur fonction génératrice d'urbanisme relève de celle d'une médiathèque dans la mesure où elles partagent avec elle des valeurs ludiques.

A Rouen, la synergie opérée entre le parc Grammont et la médiathèque – ces deux espaces publics se justifiant et se valorisant mutuellement – sera donc un atout majeur pour l'image de Grammont : ces deux espaces de grande qualité ne resteront donc pas ignorés des Rouennais. Avec la présence de la clinique Mathilde et la revalorisation globale du quartier, sur la base d'une évaluation de fréquentation d'équipements similaires, le secteur de Grammont devrait connaître une fréquentation dépassant les 300.000 visiteurs/an.

## UNE MÉDIATHÈQUE : EMBLÈME D'UNE NOUVELLE DYNAMIQUE URBAINE

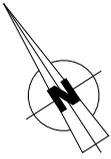
L'implantation d'un grand équipement est vecteur d'urbanisation positive, parce qu'elle entraîne en outre la mixité, la création d'autres équipements publics et l'implantation du privé. Grammont, comme beaucoup d'autres territoires en France, est privé depuis plusieurs décennies de cette dynamique : en l'absence de force d'attraction, donnant une valeur symbolique et territoriale à ce quartier, les conditions de vie se sont progressivement dégradées à Grammont, consommant sa ségrégation et sa rupture avec le reste de Rouen.

Il est possible de réintégrer Grammont au reste de la ville en y développant ce rôle, cette force d'attraction qui lui fait défaut. Des bureaux, des commerces, des services publics, des espaces publics de qualité...les forces d'attraction possibles à développer dans ce type de quartier ne manquent pas ; encore faut-il saisir les opportunités qui se présentent à nous.

Pourquoi Grammont et son environnement ne pourraient-ils pas bénéficier d'une nouvelle dynamique et recevoir l'implantation d'un équipement majeur comme une médiathèque pour redonner à ce quartier toute sa place au sein du système urbain rouennais ?

Dans sa délibération du 20 mai dernier, La Ville a lancé dans ce sens une démarche d'étude qui permettra de définir un véritable projet pour le secteur des rives de la Seine amont et de la gare Saint-Sever : en imaginant les nouvelles forces d'attraction à créer dans ce secteur de ville, Grammont se rapprochera inéluctablement du centre de gravité de l'agglomération rouennaise.

A ce stade de la démarche de reconstitution de la ville sur elle-même, énoncé par le Schéma Directeur de Rouen-Elbeuf, la politique publique doit plus que jamais se donner les moyens de reconquérir les territoires en péril.



## Le coût supplémentaire d'une implantation sur le site de l'École Normale d'instituteurs

Ces estimations résultent de la prise en compte par les services de l'urbanisme, soit du coût du foncier à Rouen, soit d'opérations similaires réalisées ailleurs en France. Dans tous les cas, c'est l'estimation au plus juste qui a été retenue.

### ACQUISITION DU FONCIER, DÉMOLITIONS, CONSTRUCTIONS OU AMÉNAGEMENTS RENDUS NÉCESSAIRES PAR LE SITE

#### Valorisation de l'emprise foncière du terrain État - gymnase ASPTT :

Une estimation des Domaines en date du 31 mars 2005 indique un prix de 150 € le m<sup>2</sup> SHON. L'étude de constructibilité faite par la Ville de Rouen évalue une constructibilité raisonnable de 9200 m<sup>2</sup> SHON. Cela conduit les services des Domaines à indiquer, dans leur estimation, un montant de 1380 000 €. Mais, la surface de la médiathèque étant de 9777 m<sup>2</sup>, cela conduit à un coût du foncier à 1466 550 €, ramené à **1346 550 €** si l'État prend à sa charge la démolition du gymnase (estimée à 120 000 €).

NB : A l'inverse, le foncier de la parcelle du site Grammont ne peut être valorisé en raison de sa destination exclusive à un équipement public. En effet, l'immédiate proximité du parc dans lequel le bâtiment est enserré, interdit, du point de vue de la Ville, des surfaces dédiées aux bureaux et aux logements.

#### La démolition du gymnase :

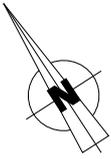
Celle-ci peut être estimée, en première approche, à 120 000 € TTC. Ce coût pourrait éventuellement être soustrait du prix de vente du foncier, mais cela ne pourrait résulter que d'une négociation avec l'Etat.

#### Surcoût d'un parking souterrain de 120 places :

Il est estimé à **2400 000 €** soit 20 000 € HT la place. Ce chiffre résulte d'une consultation faite auprès de Vinci Park, leader dans la construction de parking souterrain. Il s'agit sans doute d'une estimation basse car un cuvelage du parking, technique génératrice de surcoût, serait très vraisemblablement nécessaire compte tenu de la nature du terrain et de la proximité de la nappe phréatique.

#### Surcoût d'aménagement d'une contre-allée Boulevard de l'Europe et Rue des Murs Saint Yon :

Il est estimé à **500 000 €**.



### **Surcoût lié à la reconstitution de l'offre d'équipements sportifs :**

L'hypothèse de l'installation des activités de l'ASPTT au gymnase des Cotonniers après le départ du SPOR (club de basket) dans le futur Palais des Sports ne constitue qu'une éventualité et ne peut régler de toute manière la totalité du « relogement » des activités pratiquées par les licenciés de l'ASPTT (arts martiaux et tennis de table notamment).

L'hypothèse la plus probable reste donc la nécessité de reconstruire un gymnase. Le montant estimé de reconstruction est de **3 000 000 €**.

### **Actualisation des coûts**

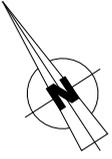
Les études à mener dans le cas d'une installation sur le site de l'École Normale d'instituteurs (étude des sols, adaptation du programme, nouveau concours) n'ont pas été prises en compte. En effet, il paraît honnête de considérer que, toutes choses égales par ailleurs, le coût du projet serait identique au coût du programme Grammont (35 millions d'euros TTC études comprises). Par conséquent, le coût de ces études est déjà globalisé dans le coût de l'opération.

En revanche, il faudrait actualiser les chiffres de coûts de travaux du fait du délai supplémentaire généré par le nouveau site (de 2 à 3 ans selon les hypothèses retenues). Sur la base d'une évolution globale des indices BT Construction de 3 % l'an, on peut estimer que l'actualisation des coûts générée par le délai supplémentaire, calculée sur 15 millions d'euros de travaux, générerait **entre 900 000 € et 1 350 000 €** supplémentaires.

**Par conséquent, il convient de considérer que le surcoût global de l'installation sur le site de l'École Normale d'instituteurs se monte à 5 millions d'euros minimum, acquisition du foncier, construction du parking, aménagements des abords et évolution de l'indice de construction inclus, hors reconstruction d'un équipement spécifique dédié aux activités sportives (8 millions d'euros dans cette hypothèse).**

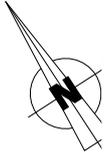
### **SUBVENTIONS POSSIBLES LIÉES EXCLUSIVEMENT À LA LOCALISATION SUR LE SITE GRAMMONT**

FEDER : 1 million d'euros (inscrit sur la liste complémentaire). Le dossier a été longuement préparé par les services de la Ville et pourrait être présenté dès qu'une décision sera prise sur l'implantation.



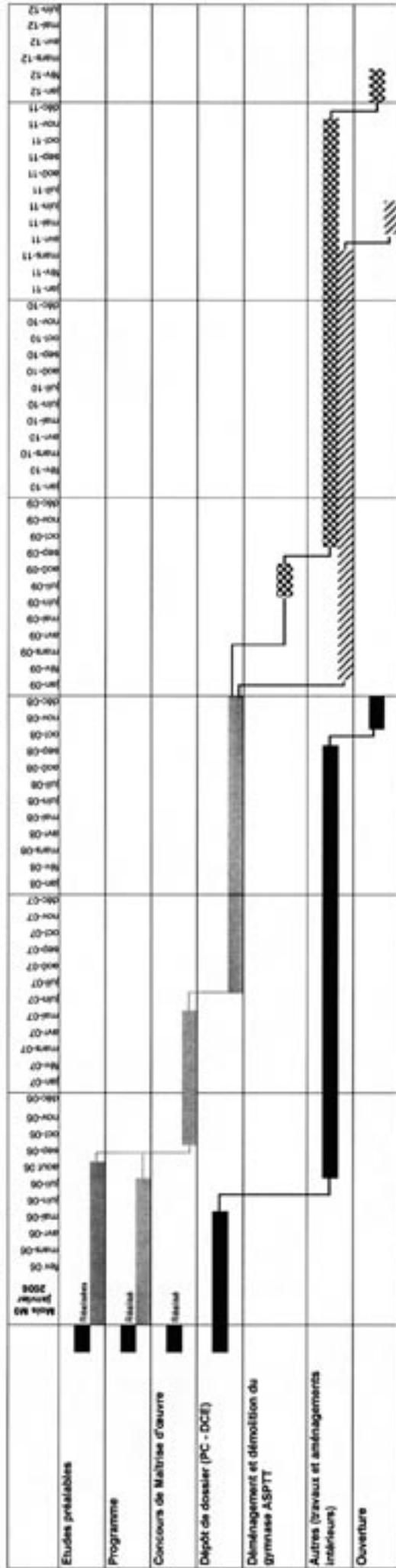
## **Un report de 3 ans en cas d'implantation sur le site de l'École Normale d'instituteurs**

Le tableau ci-après rappelle que l'hypothèse d'une implantation sur le site de l'École Normale d'instituteurs conduirait à repousser d'environ 3 ans les échéances de réalisation de la Médiathèque de Rouen, conformément aux conclusions de l'analyse comparative des sites.



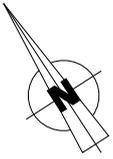
## Projet Médiathèque - Calendriers prévisionnels

 Site Grammont  
 Site Ecole Normale d'Instituteurs  
*calendrier calé sur celui de l'ouverture du Palais des Sports mi 2009*  
 *relogement des activités du gymnase sur périmètre le plus large possible*



Remarques :

- 1\*) Pour chacun des sites, le décompte des mois commence véritablement à janvier 2006.
- 2\*) Pour chacun des sites, les différentes phases ne s'enchaînent pas de manière ponctive et on a ménagé un espace d'un mois.



## Annexes

- Courrier de l'ASPTT Rouen en date du 18 octobre 2005 attirant l'attention de la Ville sur l'importante fréquentation de son gymnase situé sur le terrain de l'École Normale d'instituteurs.
- Résultats de l'enquête réalisée les 19, 20 et 23 novembre 2005 portant sur l'origine géographique des usagers du parc Grammont.

18 octobre 2005

Monsieur le Maire de ROUEN  
Hôtel de Ville  
76037 ROUEN CEDEX 1

OBJET : Terrain d'assise du gymnase ASPTT situé dans l'enceinte de l'ancien collège Jean Lecanuet.

Monsieur le Maire,

L'ASPTT ROUEN a construit en 1973 une salle de sports sur un terrain mis à disposition par l'Etat (Education Nationale) situé dans l'enceinte du Collège appelé alors CES St Julien, devenu Collège Alexis Carrel et enfin Collège Jean Lecanuet.

La convention de mise à disposition du terrain arrivait à expiration le 31 mars 2001. Néanmoins, en accord avec le Conseil Général, la situation des installations restait inchangée :

- utilisation par le Collège pendant les heures scolaires
- utilisation par l'ASPTT pour tous les autres créneaux.

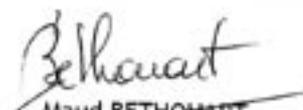
Or, le Collège Jean Lecanuet a déménagé le 1<sup>er</sup> juillet 2002 pour s'installer dans les locaux du quartier Pélissier, ainsi la parcelle occupée par notre association a été déclassée par le Ministre de l'Education Nationale.

Cet équipement est actuellement utilisé par 701 adhérents de l'ASPTT (dont 368 rouennais et 255 habitants de l'Agglo.) et par 8 610 élèves en 2004/2005 (document récapitulatif joint).

Le devenir de cette installation est tributaire de l'avenir du terrain. Compte tenu de son emplacement, des orientations socio-culturelles qui se dessinent (maison du sport et de la culture), du déficit d'équipements sportifs de la rive gauche et du développement de l'habitat dans ce quartier, il y a là une belle opportunité de mise en place d'un complexe sportif à la mesure de la Ville. Le planning des équipements sportifs existants ne permettant pas de nous accorder des créneaux, il s'agit véritablement de l'avenir de notre Association.

Je souhaite vivement pouvoir vous rencontrer afin d'évoquer ce sujet.

Je vous remercie à l'avance de l'intérêt que vous voudrez bien porter à ce dossier, et vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

  
Maud BETHOUART  
Secrétaire Générale

## PLANNING D'UTILISATION SAISON 2005/2006

### GYMNASE + SALLE DES ARTS MARTIAUX + SALLE DE TENNIS DE TABLE

37 bis Rue des Murs St Yon  
76100 ROUEN

	8 h 00 - 12 h 00	13 h 30 - 17 h 00	17 h 00 - 22 h 00
Lundi	Collège	Collège	ASPTT
Mardi	Collège	Collège	ASPTT
Mercredi	ASPTT	ASPTT	ASPTT
Jeudi	Collège	Collège	ASPTT
Vendredi	Collège	Collège	ASPTT
Samedi	Nettoyage	ASPTT	ASPTT
Dimanche	ASPTT	ASPTT	ASPTT

Discipline (saison 20042005)	Nombre de pratiquants	CP 76000	CP 76100	Agglo.	Hors Agglo.
ASPTT Basket	136	31	37	49	19
EAPS	26	5	6	11	4
Gymnastique	52	14	11	25	2
Judo	194	24	77	64	29
Kung Fu	88	27	20	32	9
Tennis de Table	58	14	22	19	3
Volley	54	34	7	12	1
Yoga	18	2	7	7	2
Stages Multisports	75	10	20	36	9
<b>TOTAL</b>	<b>701</b>	<b>161</b>	<b>207</b>	<b>255</b>	<b>78</b>

Les chiffres de la saison en cours vous seront communiqués ultérieurement.

#### Fréquentation des écoles :

Institution Sacré Coeur de 8 h 00 à 17 h 00 les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi pendant l'année scolaire ce qui représente environ 150 élèves par jour.

**EFFECTIF ADHERENTS ASPTT  
SAISON 2004/2005**

**REPARTITION GEOGRAPHIQUE**

SECTION	NOMBRE TOTAL D'ADHERENT	ROUEN	AGGLOMERATION	HORS AGGLOMERATION
Athlétisme	287	69	102	116
Basket	136	68	49	19
Bowling	23	3	13	7
Cyclotourisme	13	0	6	7
E.A.P.S.	26	11	11	4
Football	74	38	31	5
Golf	44	12	21	11
Gymnastique	52	25	25	2
Judo	194	101	64	29
Kung Fu	88	47	32	9
Lutte	94	51	41	2
Natation	295	87	154	54
Randonnée Pédestre	152	47	82	23
Ski	12	2	9	1
Squash	24	6	11	7
Stages Multisports	75	30	36	9
Tennis de Table	58	36	19	3
Tennis	178	73	78	27
Volley	54	41	12	1
Voile	32	6	18	8
Yoga	18	9	7	2
Divers	99	17	29	53
<b>TOTAL</b>	<b>2028</b>	<b>779</b>	<b>850</b>	<b>399</b>

## Parc Grammont - résultats du questionnaire

19, 20 et 23 novembre 2005

<b>Commune d'origine</b>		<b>%</b>
Rouen	83	57,64
Communes rive droite de l'agglomération	25	17,36
Communes rive gauche de l'agglomération	30	20,83
Hors agglomération	6	4,17
<b>Total</b>	<b>144</b>	

<b>Si Rouen, quartier de résidence</b>		<b>%</b>
Croix de Pierre	3	
Gare	4	
Grand Mare	3	
Grieu	2	
Hôtel de Ville	2	
Jouvenet	1	
Mont Gargan	1	
Pasteur	3	
Saint Hilaire	1	
Saint Marc	2	
Sapins	2	
Vieux Marché	1	
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>30,12</b>
Europe	3	
Grammont	24	
Ile Lacroix	2	
Jardin des Plantes	4	
Sablère	4	
Saint Julien	1	
Saint Sever	20	
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>69,88</b>

<b>Tranche d'âge</b>		<b>%</b>
moins de 20 ans	19	13,19
20 / 35 ans	35	24,31
35 / 50 ans	61	42,36
50 / 65 ans	20	13,89
plus de 65 ans	9	6,25

<b>Sexe</b>		<b>%</b>
Homme	74	51,39
femme	70	48,61

<b>Catégories socioprofessionnelles</b>		<b>%</b>
cadre, profession libérale	25	17,36
Profession intermédiaire	18	12,50
Employé	37	25,69
Ouvrier	11	7,64
Inactif	8	5,56
Retraité	20	13,89
Scolaire / étudiant	20	13,89
autre	4	2,78

<b>Vous venez (plusieurs réponses possibles)</b>	
seul	9
en famille	121
avec des amis	22

<b>Moyen de locomotion</b>		<b>%</b>
voiture	87	<b>60,42</b>
transports en commun		
vélo	1	<b>0,69</b>
à pieds	56	<b>38,89</b>

<b>Temps de transport entre le domicile et le parc</b>		<b>%</b>
moins de 10 mn	89	<b>61,81</b>
entre 10 et 20 mn	54	<b>37,50</b>
entre 20 et 30 mn	9	<b>6,25</b>
plus de 30 mn	1	<b>0,69</b>

<b>Parc facile d'accès ?</b>		<b>%</b>
oui	119	<b>82,64</b>
non	25	<b>17,36</b>

<b>Comment avez-vous appris l'existence du parc ? (plusieurs réponses possibles)</b>	
Rouen Magazine	44
Affichage	67
Presse / médias	27
personnes de votre entourage	29
autres	16

<b>Vous venez</b>		<b>%</b>
pour la première fois	78	<b>54,17</b>
régulièrement (1 fois par mois)	33	<b>22,92</b>
souvent (1 fois par semaine)	15	<b>10,42</b>
très souvent (plusieurs fois par semaine)	18	<b>12,50</b>